

Éléments d'intervention de Monsieur le Ministre à l'occasion de la signature de l'accord de financement *relatif au quatrième Prêt de Politique de Développement du secteur des Déchets Ménagers*

- ☞ Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à Monsieur MICHAEL HAMAIDE, Chargé d'opérations pays et Directeur Pays par intérim, et exprimer le plaisir de le recevoir au Ministère de l'Économie et des Finances pour signer ensemble L'ACCORD DE FINANCEMENT *Relatif au QUATRIEME PRET DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES DECHETS MENAGERS*.
- ☞ Je tiens aussi à le remercier d'avoir assuré les fonctions du Chef du bureau de la Banque dans les meilleures conditions avant la venue de la nouvelle Directrice.
- ☞ Je souhaite également la bienvenue aux personnalités présentes, et particulièrement à Madame et Messieurs les Ministres.
- ☞ De même, et par la même occasion, j'exprime mes vifs remerciements à toutes les parties qui ont contribué à l'aboutissement dudit accord, particulièrement les équipes de la Banque mondiale et celles du Gouvernement marocain.
- ☞ Ce prêt, d'un montant de 130 millions de dollar (*environ 1,3 milliards de DH*), est le quatrième sous forme de prêts de politique de développement (PPD), qui vise à appuyer les efforts du

Gouvernement pour la mise en œuvre d'un système de gestion intégrée des Déchets Ménagers (GIDM).

☞ **Cette opération conclue avec la Banque mondiale, s'aligne parfaitement sur les priorités nationales, en appuyant les efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer la gouvernance et la durabilité du secteur des Déchets Ménagers ; ceci, à travers une mise en œuvre efficace du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM).**

☞ **En effet, depuis son lancement, le PNDM a enregistré d'importants résultats, notamment à travers :**

- **Le renforcement du cadre juridique** avec l'adoption de la Loi sur les déchets solides et de la Loi-cadre sur l'environnement et le développement durable.
- **L'accroissement substantiel de la participation du secteur privé.** A ce titre, plus de 100 collectivités ont introduit des opérateurs privés pour fournir des services de salubrité dont bénéficient aujourd'hui plus de 15 millions de personnes.
- **L'amélioration de la transparence et la participation accrue des citoyens au secteur,** notamment par l'introduction progressive de nouveaux outils tels que les Rapports d'Evaluation Citoyenne et l'Evaluation d'impact environnemental, l'accessibilité publique en ligne des contrats de service public, et la mise en place d'Observatoires Régionaux de l'Environnement pour le Développement Durable (OREDD). Lequel cadre institutionnel a permis de hisser les principaux indicateurs du secteur, en l'occurrence :
 - ✓ L'augmentation du taux de collecte professionnalisée à **80%** contre **44%** avant 2008.
 - ✓ L'augmentation du taux des déchets ménagers mis en décharges contrôlées à **32%** contre **10%** avant 2008.

- ✓ La mise en place et l'achèvement de **14** décharges contrôlées.
- ✓ La réalisation en cours de **15** décharges contrôlées, la réhabilitation de **24** décharges non contrôlées ainsi que la réhabilitation en cours de **84** décharges non contrôlées.
- ✓ L'élaboration de **85** plans directeurs de gestion des déchets.

☞ Dans ce sillage, la présente opération avec la Banque mondiale, en capitalisant sur les enseignements des précédentes opérations, s'est fixée comme objectif de continuer à soutenir les efforts du Gouvernement pour améliorer la performance économique, environnementale et sociale du secteur des Déchets Ménagers et Assimilés.

☞ Ce programme, à travers ses quatre domaines de réformes, vise principalement :

- L'amélioration de la redevabilité des prestataires de services de DMA publics et privés vis-à-vis des citoyens ;
- L'amélioration de la performance opérationnelle et environnementale du PNDM, à travers une professionnalisation de la collecte et la mise en décharge contrôlées des DMA pour atteindre la cible 66% cette année ;
- L'amélioration de la capacité financière des collectivités locales pour une gestion viable des services de DMA afin de mieux mobiliser leur potentiel fiscal ;
- Le contrôle et l'inspection réguliers des installations de traitement des déchets. A ce titre, la police de l'environnement a été instituée en adoptant les meilleures normes internationales applicables ;
- L'amélioration des ressources financières disponibles pour promouvoir les activités de recyclage notamment par

l'introduction d'une écotaxe (en 2013 et mise en vigueur en janvier 2014) comme instrument parafiscal pour le développement des filières de recyclage, concernant les emballages plastiques ;

Ce qui permet également d'améliorer la performance sociale et environnementale du secteur notamment par l'allocation d'une part des revenus de l'écotaxe au développement et la mise en œuvre d'activités économiques de recyclage ciblant les chiffonniers et particulièrement les femmes.

☞ Je remercie encore une fois la Banque mondiale pour l'appui constant qu'elle apporte aux efforts de notre pays en matière de réformes économiques et sociales et aussi en matière de projets structurants.

☞ Enfin, je réitère mes remerciements à Mr MICHAEL HAMAIDE, Directeur Pays par intérim, ainsi qu'à ses collaborateurs pour les efforts soutenus qu'ils ne cessent de déployer pour le renforcement et l'approfondissement de nos relations de partenariat et de coopération avec la Banque mondiale.